

**Exécution de service de transports scolaires  
sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux**

**MARCHE N° 08249U – LOT 5**

**circuit 281.031 sur Mérignac**

**AVENANT N° 1**

**Entre les soussignés :**

Monsieur Vincent Feltesse, président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/ du Conseil de Communauté du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex,

***d'une part,***

et Monsieur et madame Perroy, agissant au nom et pour le compte de la société PERROY AUTOCARS, sise ZI de Lalande, 7 bis rue des Bruyères à Saint Loubès 33450, inscrite au registre du commerce de Bordeaux sous le n°405269119,

***d'autre part,***

**Il a d'abord été rappelé que :**

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 22 juillet 2008, le marché n° 08249U, à la société PERROY AUTOCARS correspondant à l'exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur les communes de Mérignac, Talence et Villenave d'Ornon.

Suite à la fermeture définitive du collège Paul Langevin sur la commune de Mérignac à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, il y a lieu de réorganiser le circuit 281.031 qui desservait ce collège. La mairie de Mérignac a revu ce circuit afin d'assurer le transport des élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté et en unité pédagogique d'intégration sur le collège de Bourran. En complément du véhicule qui assure actuellement le circuit sur le collège Langevin, un deuxième bus scolaire devra également être mis en place pour assurer le transport des élèves supplémentaires sur le collège de Bourran.

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant au marché exploité par la société PERROY AUTOCARS a donc pour objet la réorganisation du circuit 281.031 qui desservait le collège Paul Langevin pour la commune de Mérignac à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Le circuit 281.031, qui passe globalement à 36,055 kilomètres, desservira désormais le collège de Bourran.

Il sera scindé en 2 parcours journaliers :

- un parcours assuré par le bus scolaire qui desservait le collège Paul Langevin,
- un parcours qui sera assuré par un deuxième bus scolaire mis en place pour prendre en charge les élèves supplémentaires à amener à ce collège.

Les prix à appliquer à chacun de ces deux parcours seront ceux du circuit de P. Langevin, à savoir un prix forfaitaire journalier de 122 €HT, et un prix kilométrique de 0,70 €HT.

L'incidence financière de ces modifications pour les 2 années scolaires restant à exécuter au titre du marché s'élève à 28 094,68 €HT.

Le nouveau montant du marché pour sa durée totale s'élève donc à 592 267,24 € HT soit une augmentation de 4,98 % par rapport au marché initial.

#### **ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Les autres clauses du marché restent inchangées.

#### **ARTICLE 3 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Cet avenant au marché prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

#### **ARTICLE 4 – PIÈCES JUSTIFICATIVES**

La fiche technique concernant le nouveau circuit est jointe en annexe au présent avenant.

Fait à Bordeaux, le

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,  
Le Président**

**Pour la société Perroy autocars**

**FICHE TECHNIQUE**

**Années scolaires  
2008 à 2012**

Organisateur secondaire : commune de Mérignac

Transporteur titulaire : Perroy Autocars

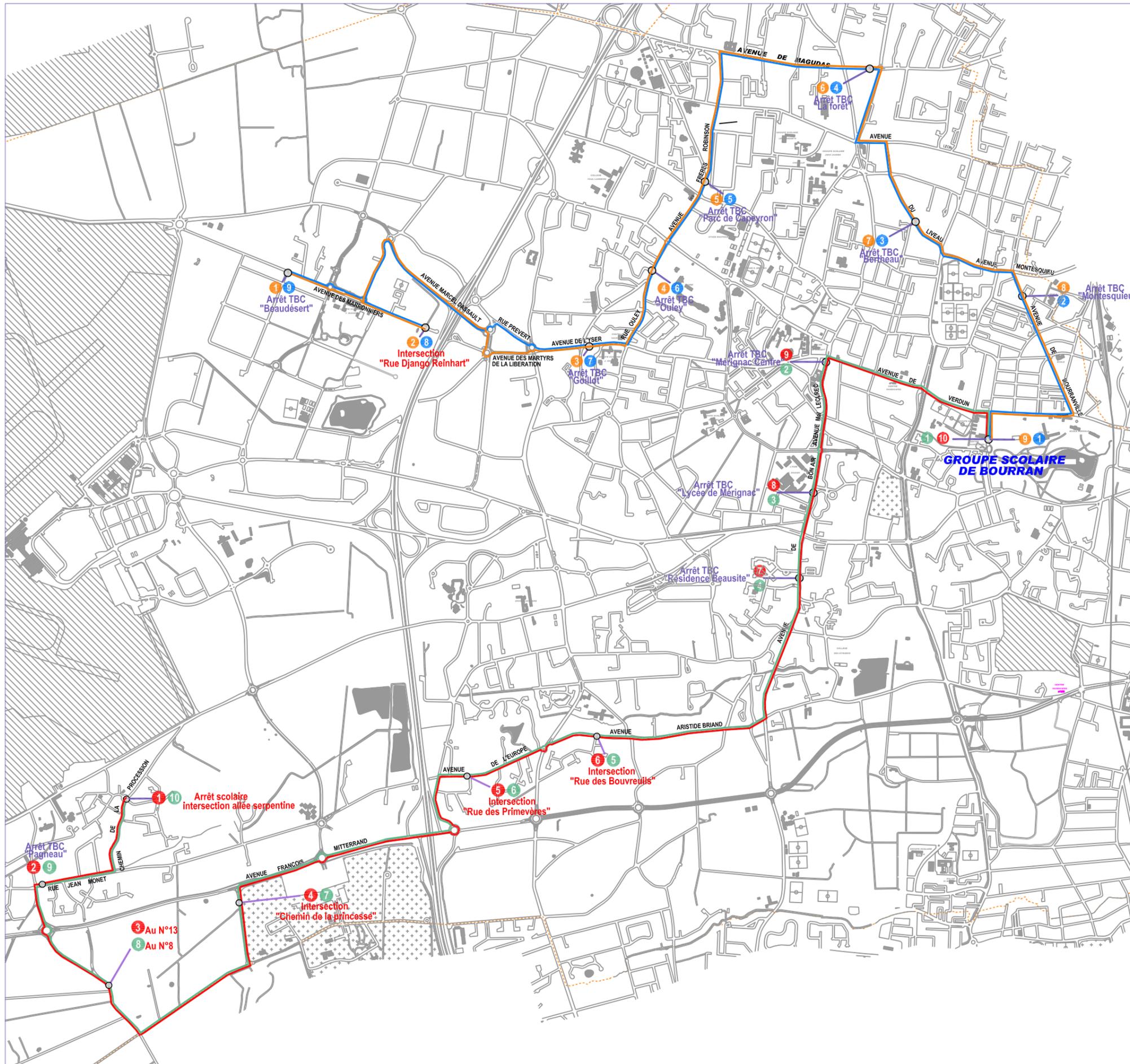
Transporteur exécutant:

N° de marché : 08249U Lot 5

N° du circuit : 281.031

Noms et horaires des établissements desservis :

Collège de Bourran : 8h00 - 17h00 - mercredi : 8h00 - 12h00



**MATIN** Horaires de passage

km	Lundi au vendredi
1	0 7h25
2	7h26
3	7h29
4	7h32
5	7h36
6	7h37
7	7h40
8	7h42
9	7h45
10	9,300 7h50

**SOIR** Horaires de passage

km	Lundi-mardi	mercredi
	jeudi-vendredi	midi
1	0 17h10	12h10
2	17h15	12h15
3	17h17	12h17
4	17h20	12h20
5	17h25	12h25
6	17h26	12h26
7	17h27	12h27
8	17h28	12h28
9	17h33	12h33
10	9,300 17h35	12h35

**MATIN** Horaires de passage

km	Lundi au vendredi
1	0 7h25
2	7h26
3	7h32
4	7h36
5	7h37
6	7h40
7	7h42
8	7h45
9	8,825 7h50

**SOIR** Horaires de passage

km	Lundi-mardi	mercredi
	jeudi-vendredi	midi
1	0 17h10	12h10
2	17h15	12h15
3	17h20	12h20
4	17h26	12h26
5	17h27	12h27
6	17h28	12h28
7	17h29	12h29
8	17h30	12h30
9	8,630 17h35	12h35

Parcours journalier : 36,055 km

Bordeaux le : 01/08/2008

Date d'effet de la modification : 02/09/2010

Plan sans échelle

